



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**  
**Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré**



## Le **SIAES**, c'est LE syndicat :

- qui défend l'École Républicaine et ses valeurs.
- qui défend l'autorité des CPE, des personnels de Vie Scolaire et des professeurs.
- qui défend la transmission des savoirs et des savoir-faire face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* ».
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.
- qui ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée, qui refuse les ressources publicitaires et dont le fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations des adhérent(e)s et le travail réalisé bénévolement par des militants.

**LE SYNDICAT INDÉPENDANT ne roule pour aucun parti politique.**

### Le SIAES dénonce et combat

- L'insuffisance des moyens alloués au fonctionnement de la Vie Scolaire et la **diminution du nombre de personnels** (CPE, AED, AESH ...).
- La **dévalorisation morale et sociale** de notre profession.
- Le **pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents** se comportant en « consommateurs » d'école.
- La **dégradation continue de nos conditions de travail**.
- L'**augmentation de la charge de travail**.
- Les **réunions stériles**.
- La **perte considérable de notre pouvoir d'achat**.
- Le **renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau** et la mise en place de l'école du socle.
- La multiplication des actes d'**incivilité** et de **violence** et l'**impunité** pour leurs auteurs.
- La **territorialisation de l'École**.
- La **suppression de la notation** au nom de l'idéologie et la mise en place d'une **évaluation « bienveillante » par compétences** ayant pour seul but de tenter de **masquer la baisse du niveau des élèves** et de généraliser le **passage automatique en classe supérieure** façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
- L'**éclatement et la « primarisation » du second degré** notamment du collègue. La « **secondarisation** » du supérieur.

### Le SIAES revendique

- La **réintégration des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la Fonction Publique, afin que les CPE puissent continuer à bénéficier des mêmes protections et règles collectives de gestion que les professeurs (CAPA, barème pour les mutations ...)**.
- Le **respect des CPE, de leurs compétences, de leur expertise et de leur mission d'éducation**.
- La reconnaissance du **rôle de la Vie Scolaire et des personnels qui y travaillent dans l'éducation des jeunes**.
- Le **recrutement de CPE et de personnels de Vie Scolaire en nombre suffisant pour encadrer les élèves** et faire face aux difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les établissements.
- Le **rétablissement de l'autorité, du respect des règles de vie en société et d'une ambiance de travail** propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la **réussite de chaque élève** en fonction de son travail et de ses capacités.
- Le **strict respect de nos horaires hebdomadaires de 35 heures**.
- Une **compensation financière, versée sous forme d'heures supplémentaires, en cas de dépassement** exceptionnel.
- La **suppression du service de vacances** (à l'exception de la 1<sup>ère</sup> et dernière semaine d'été).
- Le **droit pour les CPE de bénéficier de la pondération pour exercice en établissement REP+, au même titre que les professeurs**.
- La **revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social**.

# Le SIAES défend vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
  - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
  - en revalorisant la grille indiciaire des Conseillers Principaux d'Education.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes acquis.
- Le droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- L'augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- L'augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2. Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
  - Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR.
  - Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
  - La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier.
  - Le respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
  - L'aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
  - Tout CPE ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
  - La revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).

Le SIAES - SIES est **opposé au système de promotion « tout à l'ancienneté » revendiqué par les autres syndicats**. Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec objectivité. **Le SIAES - SIES s'est opposé depuis deux ans au protocole PPCR et à ses conséquences :**

- rythme unique d'avancement d'échelon à l'ancienneté ;
- modification des règles pour la promotion à la hors classe (suppression des points éducation prioritaire et des points diplôme ...) ;
- suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière.

Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la **perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble**. Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des CPE.

**Si vous voulez FAIRE VIVRE LE PLURALISME ET LA DÉMOCRATIE, VOTEZ SIAES POUR FAIRE ENTENDRE UNE AUTRE VOIX EN CAPA**

<b>4 SCRUTINS</b> Vote électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018	<b>CTM</b> Comité Technique Ministériel	<b>CTA</b> Comité Technique Académique	<b>CAPN</b> Commission Administrative Paritaire Nationale	<b>CAPA</b> Commission Administrative Paritaire Académique
<b>CPE</b> Conseillers Principaux d'Éducation	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste SIAES	 Liste SNCL - SIES	 Liste SIAES

Le SIAES, le SIES, le SAGES et le SNCL sont affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale.